

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JANVIER 2023**

L'an Deux Mil vingt-trois, le 9 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14 représentés : 15 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 3 janvier 2023

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame Aurore CHARLEMAGNE, Messieurs, François CHIEUX et Henri DUC Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE Joël RIMET et Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Monsieur Mathieu GASCARD représenté par Monsieur François CHIEUX.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention huisseries salle des fêtes
- Demande de subvention Achat salle Laya
- Demande de subvention Allée des Magnans
- Révisions tarifs périscolaires
- Clôture du budget Zone des Marnes
- Décision modificative budget commune
- Subvention cantine scolaire

- Informations diverses
 - Emplacement arrêt de bus
 - Certification adressages
 - Révision tarif bibliothèque
- Questions diverses

Madame Marine LAFFONT a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Parole au public : Présence de Madame DOPPLER Agathe, Présidente de l'association de la cantine accompagnée de Luc POUPARD, trésorier de l'association.

Agathe rappelle la période compliquée de confinement /COVID. L'association remercie la commune pour les équipements installés à la cantine.

Madame DOPPLER nous alerte sur la baisse des bénévoles, le manque de temps du fait de leurs autres activités et le manque d'engagement des parents d'élèves.

L'association nous indique qu'une remise aux normes de la carrière de la cantinière a été effectuée.

Le bilan financier laisse apparaître un déficit sur l'exercice 2021-2022. Les nombreux impayés accentuent ce déficit. Il convient donc de réagir et la mairie s'engage à travailler sur les familles

identifiées par de nombreux impayés.

Pour palier à ce déficit, l'association de la cantine a augmenté les repas Familles Rurales et envisage d'augmenter également le prix du repas scolaire.

Des demandes de subventions sont en cours.

Demande de Subvention : Huisseries Salle des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de réaliser des travaux de rénovation à la salle des fêtes notamment le changement des menuiseries.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et du SDED pour le projet suscité. Celui-ci est financé à 80 % par des acteurs publics.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de Subvention : Achat salle Laya

Monsieur le Maire rappelle que par acte du 22 juillet 2021, la commune a signé une promesse de vente avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) relatif à l'achat de la salle associative Laya située Rue du Bourrelier à la Résidence Laya.

Cette promesse prendra fin le 30 mars 2023 qui jusqu'à ce jour permettait l'usage de la salle à titre gratuit.

L'achat de la salle associative nous permettra de moins utiliser les autres salles communales qui sont énergivores et non adaptées aux personnes à mobilités réduites.

Pour ce faire, il est nécessaire d'étudier et d'obtenir un prêt au meilleur taux possible.

Il convient donc de délibérer afin de demander des subventions au département et à l'état pour l'achat de cette salle.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de Subvention : Allée des Magnans

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir un accès optimal et sécurisant à la zone des Marnes, des travaux sont envisagés.

Il convient donc de délibérer afin de demander des subventions au département et à l'état pour ces travaux.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Révision tarifs périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des différents services communaux peuvent être votés chaque année et il convient de réajuster les tarifs périscolaires de l'école. Ces derniers n'ont pas été augmenté depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

Quotient familial	Tarifs périscolaire 2021/2022				
	Matin	Midi	Prix du Goûter	Soir	
	Heure	Heure		Heure	½ heure
< 550	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95
551 - 750	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05
> 750	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15

Après avoir étudié les différentes propositions et concerté les communes aux alentours, le conseil municipal souhaite augmenter ces derniers de la manière suivante à compter du 20 février 2023 :

Quotient familial	Matin Heure	Forfait Midi	Prix du Goûter	Soir Heure	1/2 heure
<550	1.85	0.95	0.95	1.85	1.00
551 - 750	2.10	1.15	0.95	2.10	1.15
>750	2.40	1.35	0.95	2.40	1.30

Une notice explicative va être adressée aux familles pour expliquer cette augmentation (augmentation des coûts énergétiques, salariales, ...) et les prévenir de la mise en place de ces nouveaux tarifs.

La municipalité envisage d'augmenter les tarifs de midi à la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Clôture budget Zone des Marnes

Madame Jeannine FOURNAT prend la parole.

Elle rappelle que les travaux relatifs à la zone des Marnes se sont bien déroulés et se sont clôturés fin 2022. N'ayant plus d'écritures à réaliser, il convient donc de clôturer le budget correspondant.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires

Décision modificative budget commune

Madame Jeannine FOURNAT prend la parole.

Suite à la transmission de mandats, la trésorerie nous demande de régulariser certains éléments.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Subvention cantine scolaire

Comme toutes les années, Bruno VITTE indique qu'afin de financer le fonctionnement de cette association, il est nécessaire de lui octroyer 5 600 € au titre de l'année 2023.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- **Vœux du maire :**

Vendredi 20 janvier 2023 à 19h.

- **Certification adressages :**

Pour faciliter les démarches et la transmission des courriers aux usagers, il convient d'actualiser les adresses sur le site de la base des données nationales.

Cette saisie va être faite dans le premier trimestre 2023 en reprenant les dernières données du recensement.

- **Révision tarifs bibliothèque :**

Suite à la délibération prise le 21 novembre dernier et après avoir étudié les différentes propositions avec les bénévoles de la bibliothèque, le conseil municipal souhaite augmenter les adhésions à 12€. Ils seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

La séance est levée à 21 heures 45.

Prochaine réunion le lundi : à déterminer ultérieurement (en fonction de l'élaboration du budget)

Signature Président de séance
Bruno VITTE

Signature secrétaire de séance
LAFFONT Marine